S'Bindrer Dorf Blatt'l

02/2025
Mai - Juin - Juillet - Août

Samedi 1er Février : 80e Anniversaire de la Libération

Lundi 3 Mars : Accueil de Joseph Fritsch, champion du monde et paralympique de Handbike

Du Jeudi 1er au Dimanche 4 Mai :
14e rencontre de Jumelage Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac / Bindernheim

RETOUR EN IMAGES

Dimanche 19 Janvier : Fête des Personnes Âgées

Vendredi 16 Février : Carnaval du FC Bindernheim

Samedi 29 Mars : Concert de Printemps de la Musique Union de Bindernheim avec la participation des Z'accords d'Éléon

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous voilà à quelques petites semaines de l'été et donc de la période estivale, où bon nombre d'entre vous pourrons en profiter pour se ressourcer soit en partant en vacances vers d'autres régions, soit en restant tout simplement à la maison en profitant de son chez soi avant d'entamer à nouveau une rentrée en étant totalement requinqués.

Pour notre école, la rentrée sera conséquente puisque pas moins de 22 enfants vont intégrer notre maternelle. Avec le corps enseignant, nous travaillons pour trouver des solutions adaptées pour les années à venir, en sachant que l'effectif global de notre école est plutôt croissant dans les années proches.
En même temps, les délégués de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim ont validé dans leur dernière séance, l'Avant-Projet Détaillé du nouveau périscolaire qui sera construit sur l'actuel espace vert de la cour de l'école ainsi que sur le terrain attenant.
Ce bâtiment pourra accueillir 90 enfants et la cour sera mutualisée avec notre école. L'ouverture de cette nouvelle structure est prévue pour la rentrée 2027. Nous profiterons de cette opportunité pour refaire en parallèle toute la cour de l'école en désimperméabilisant cette dernière. Différents espaces ombragés et de jeux seront créés afin que les enfants s'épanouissent au maximum pendant les récréations.

L'autre grand projet sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois est celui de la rénovation de notre salle polyvalente. Dans quelques semaines le conseil municipal aura la lourde tâche de valider l'Avant-Projet Détaillé et ainsi pouvoir déposer la demande de permis de construire. S'en suivra également la préparation de l'ensemble des marchés par notre architecte. Le but étant toujours de démarrer les travaux cet automne, et ce, pour une bonne année. Et ceci dans un contexte budgétaire de plus en plus complexe, ce qui nous oblige à trouver le maximum de subventions possibles, tout en ayant un œil attentif sur nos finances de manière quotidienne.

En ce qui concerne la 1ère tranche du lotissement Gatterfeld, SOVIA de Colmar va lancer les travaux de viabilisation mi-juin. De cette manière, les premières maisons pourront sortir de terre d'ici cet automne. Pour plus de renseignements concernant l'acquisition d'un terrain, vous pouvez vous adresser à la mairie.

La rencontre de Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac avec Bindernheim au début du mois de mai fut comme toujours un réel succès. Les Rouffignacois ont été heureux d'accueillir les Bindernheimois. Un grand merci à la Musique Union qui participe à chaque fois à ces rencontres, car sans elle, le jumelage n'aurait pas cette teneur. Avec le maire de Rouffignac, Raymond Marty, nous encourageons les associations locales des deux villages à prendre contact entre elles afin de créer de nouveaux liens et surtout de faire perdurer ce serment de jumelage signé par nos anciens.

Je souhaite également profiter de ce mot, pour exprimer la satisfaction de certains d'entre vous concernant la propreté du village... Oui, nous avons pu prolonger le contrat de notre agent remplaçant afin d'étoffer notre service technique et de pouvoir faire davantage de travaux divers dans notre commune.

Nous avions prévu une journée citoyenne le samedi 24 mai 2025 comme tous les ans, malheureusement nous avons dû l'annuler faute de volontaires. Dans certaines communes, moins grandes, on peut souvent lire dans la presse la forte participation (de 50 à 60 personnes), alors qu'à Bindernheim cela n'est pas ou plus possible ! Que cela fasse réfléchir...
On me parle aussi régulièrement de la vitesse excessive des voitures mais aussi des motos cross ou autres engins dans le village. Ce problème est récurrent dans beaucoup de communes et nous en discutons régulièrement avec les forces de l'ordre. Un peu de bon sens citoyen et de respect de l'ensemble de la population faciliterait grandement la circulation dans nos rues.

Voilà, je pense vous avoir parlé de l'essentiel des sujets d'actualité.

Les adjoints, le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été en profitant de vos vacances en famille.

Votre Maire
Christian MEMHELD

CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux se sont réunis3 fois en séance de conseil municipal et plusieurs fois en réunion des diverses commissions. Ci-dessous les résumés des délibérations. Les comptes rendus peuvent être consulté en mairie ainsi que sur notre site internet : www.bindernheim.fr

En bref, séance du 13 janvier 2025

01. *ROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2024*

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.
Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

02. *RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES : CHOIX DES BUREAUX D'ETUDES ANNEXES*

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal
DECIDE de retenir l'entreprise DEKRA d'Ostwald pour la mission SPS pour un montant de 4 400,00 € HT ;
DECIDE de retenir l'entreprise DEKRA d'Ostwald pour la mission de contrôle pour un montant de 8 500,00 € HT incluant les attestations PMR et parasismique (après travaux) ;
DECIDE de retenir l'entreprise GEOTEC de Bernolsheim pour les sondages de sols pour un montant de 3 990,00 € HT ;
AUTORISE le Maire à passer commande et à effectuer toutes les démarches nécessaires ;
CHARGE le Maire d'inscrire les crédits au budget 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

03. *MOTION RELATIVE A LA DEGRADATION DE LA SITUATION FINANCIERE DU REGIME CNRACL*

Le Conseil Municipal,
Constatant les déficits accumulés ces dernières années par ce régime et qui vont croissant annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées.
Constatant que le régime de la CNRACL qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne bénéficie d'aucune aide publique et que ses cotisations reposent exclusivement sur les contributions des employeurs (73,3%) et les cotisations des agents (26,5%), alors que ce régime contribue par ses excédents depuis plus de 40 ans à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires (SNCF, Banque de France, clerc de notaires,…).
Constatant qu'à présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique qui est passé de 4,53 agents cotisant pour un retraité en 1980 à 1,46 agent cotisant en 2022 ; que cette dégradation est due à la forte hausse des retraites depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50% des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale ;
Constatant que le Gouvernement envisage, pour remédier au déficit de la CNRACL, de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 4% par an pour chacune des trois années à venir (2025, 2026, 2027).
D'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général.
De renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité.

SOLLICITE de la part du Gouvernement

- D'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion
- sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général.
- De renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité.
- De reconsidérer la hausse de la contribution employeur au régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de son déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 40 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et de carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

04. AUTORISATION DE PAIEMENT DE 25 % DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET 2024

M. le Maire expose que la commune ne peut engager de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du nouvel exercice, à moins que le conseil municipal ne l'autorise en application de l'article L.1612-1 du CGCT qui stipule que :
« (…/…) En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. (…/…)
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. (…/…) ».
Il signale alors qu'il y a lieu d'utiliser cette disposition car le délai de paiement des factures est de 30 jours maximum.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du Maire,
AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, comme suit :
Chapitre 21 immobilisations corporelles (dépenses) 2 659 202,00 € x 25 % = **664 800,50 €**
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

05. DEPENSES AFFECTEES AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies nationales et locales tels que par exemple les vœux de nouvelle année.
- L'ensemble des dépenses résultant du jumelage avec la commune de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac
- Buffets et cocktails.
- Les fleurs, gravures, médailles, coupes, bons et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des décès, mariages, PACS, naissances, noces d'or, anniversaires, départs, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel.
- Les dépenses liées à l'achat de denrées ou petites fournitures lors de réunions, ateliers ou manifestations.
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies» dans la limite des crédits inscrits au budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

En bref, séance du 24 février 2025

07. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2025

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.
Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

08. LOTISSEMENT LIEUDIT GATTERFELD : CESSION DU FONCIER

AJOURNE

09. RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE MULTI-ACTIVTES : APPROBATION DE L'APD

AJOURNE

10. APPROBATION DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la mise en place des conventions d'occupation de la salle multi-activités annexées à la présente à destination des associations utilisatrices :

- ✓ Convention d'occupation cuisine
- ✓ Convention d'occupation foyer foot
- ✓ Convention d'occupation salle de sport
- ✓ Convention d'occupation vestiaires « basket »
- ✓ Convention d'occupation vestiaires « foot »

APPROUVE les conventions de location pour des manifestations ponctuelles (publiques ou privées) des associations ou autres locataires annexées à la présente :

- ✓ Convention de location salle des fêtes (étage)
- ✓ Convention de location gymnase (RDC)

DIT que toutes dégradations ou casses de matériel seront facturées aux utilisateurs concernés selon les tarifs en vigueur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR D'ECOLE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le Maire présente les offres reçues sur la base d'un prévisionnel de travaux de 250 000 € HT :

- BEJ de Montbéliard : 36 270,00 € HT soit 14,50 % de taux de rémunération
- LAP'S de Buhl avec THERMI D et AJEANCE : 25 500,00 € HT soit 10,20 % de taux de rémunération
- CARDOMAX de Sélestat : offre non transmise

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
APPROUVE l'offre du bureau LAP'S de Buhl, THERMI D et AJEANCE pour le montant susmentionné ;
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à l'affaire ;
CHARGE le Maire de notifier la décision aux candidats ;
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. ELEVATEUR DE PERSONNES MAIRIE : DEPOT DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la Commune de Bindernheim, une déclaration préalable relative à l'installation d'un élévateur de personnes entrainant la modification de l'aspect extérieur de la mairie (en remplacement de l'actuel) ;

AUTORISE le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la Commune de Bindernheim, une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public ;
DESIGNE M. MARTIN Daniel à signer toutes les décisions relatives aux demandes susmentionnées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. *REVALORISATION DU TRAITEMENT DE L'ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE CONTRACTUEL*

Après en avoir délibéré,
DECIDE qu'à compter du 1er mars 2025 la rémunération de Mme MOIOLI Tiffany, ATSEM principal 2ème classe contractuel est révisée comme suit :
Anciens indices : brut : 396 majoré : 374
Nouveaux indices : brut : 416 majoré : 377

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférent ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. *INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL ET DES MODALITES D'EXERCICE*

Le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.
Les principes généraux sont fixés par les dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 60 à 60 quater,
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n°92-1194 du 04 novembre 1992 relatif aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la Fonction Publique Territoriale,

Le temps partiel sur autorisation s'adresse :

- Aux fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet,
- Aux agents contractuels employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

L'autorisation qui ne peut être inférieure au mi-temps, est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.
Le temps partiel de droit pour raisons familiales s'adresse

- Aux fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet,
- Aux agents contractuels employés depuis plus d'un an à temps complet ou en équivalent à temps plein.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer le temps partiel sur autorisation et d'en fixer les modalités d'application.

- ✓ Le temps partiel sur autorisation ou de droit pour raisons familiales peut être organisé dans le cadre hebdomadaire,
- ✓ L'autorisation d'exercer à temps partiel sur autorisation pourra être accordée pour une durée de service égale à 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la durée hebdomadaire des agents exerçant les mêmes fonctions à temps plein.
- ✓ Les quotités de temps partiel de droit pour raisons familiales sont fixées à raison de 50 %, 60 %, 70 % ou 80 % de la durée hebdomadaire des agents exerçant les mêmes fonctions à temps plein, la demande de temps partiel de droit nécessite la production de justificatifs et ne peut être refusée sous réserve des nécessités de service.
- ✓ L'exercice des fonctions à temps partiel sur autorisation peut être autorisé par l'autorité territoriale, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, pour l'ensemble des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public de la Commune de Bindernheim.

Cette autorisation est accordée pour une période comprise entre six mois et un an, renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction dans la limite de trois ans. A l'issue de cette période de trois ans, le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse deux mois avant la date souhaitée.
La réintégration à temps plein ou la modification des conditions d'exercice du temps partiel peut intervenir avant l'expiration de la période en cours, sur demande des intéressés présentée au moins un mois avant la date souhaitée. Toutefois, la réintégration à temps plein peut intervenir sans délai en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale.
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité d'exercice du temps partiel dans la collectivité et d'en définir les modalités d'application.
Considérant qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.
Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 29/01/2025

Le Conseil Municipal
DECIDE d'instituer le temps partiel pour les agents de la Commune de Bindernheim, selon les modalités exposées ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. *MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL*

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE le tableau des effectifs suivants :

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Statut	Nb poste
Adminis trative	Rédacteur principal 2e classe	Secrétaire générale de mairie	35h00	Titulaire	1
	Adjoint administratif territorial	Agent chargé d'accueil	17h30	Contra ctuel	1
Technique	Agent de maîtrise principal	Agent des espaces vert	35h00	Titulaire	1
	Adjoint technique principal 1ère classe	Agent d'entretien des bâtiments	35h00	Titulaire	1
Médico-sociale	ATSEM principal 2e classe	ATSEM	24h00	Stagiaire	1
	ATSEM principal 2e classe	ATSEM	24h30	Contra ctuel	1

PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de Bindernheim sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. *SUBVENTION*

M. GERBER Christian rappelle que M. FRITSCH Joseph, champion du monde 2023 et 2024 de paracyclisme, médaillé d'or aux Jeux Paralympiques de Paris 2024, interviendra à l'école le 03 mars prochain. A cet effet, il suggère de soutenir son intervention et son implication dans le sport par le biais d'une subvention communale.
Le Maire propose de verser une subvention de 300 € afin de soutenir M. FRITSCH Joseph, athlète accompli et le handisport en général.

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le versement d'une subvention de 300 € à M. FRITSCH Joseph, coureur para - cycliste.

ADOPTE A L'UNANIMITE

En bref, séance du 31 mars 2025

18. *PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2025*

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.
Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

19. *APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024*

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU
Considérant les éléments présentés

Section de fonctionnement :

Recettes	745 683,38 €
Dépenses	677 256,99 €
Résultat	**68 426,39 €**
Résultat reporté de 2023	120 208,14 €
Résultat Global	**188 634,53 €**

Section d'investissement :

Recettes	172 757,04 €
Dépenses	332 915,14 €
Résultat	- **160 158,10 €**
Résultat reporté de 2023	43 076,48 €
Résultat Global	- **117 081,62 €**

Résultats cumulés **71 552,91 €**

APPROUVE les résultats du compte financier unique,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-avant en l'absence de M. Christian MEMHELD, Maire.

ADOPTE A l'UNANIMITE

20. *AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024*

Le Conseil Municipal,
Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 (budget principal) approuvé au point 19,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal,
Considérant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 188 634,53 €,

DECIDE d'affecter partiellement le résultat de fonctionnement comme suit :

- Section d'investissement : 1068 Excédent de fonctionnement 117 081,62 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

21. *VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX*

Par délibération n°30/2024 du 08 avril 2024 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 21,74 %
- TFPNB : 39,95 %
- CFE : 17,34 %
- TH : 14,39 %

Après délibération, le Conseil Municipal
DECIDE d'augmenter les taux d'imposition en 2025 de manière uniforme en appliquant une variation de 2 % :

- TFPB : 22,17 %
- TFPNB : 40,75 %
- CFE : 17,69 %
- TH : 14,68 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

22. *DEMISSION D'UN ADJOINT*

Par courriel du 21 mars 2025, M. ROBQUIN, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein, a informé le Maire de sa décision d'accepter la démission de Mme Isabelle BAEHR de ses fonctions de 1ère adjointe et de conseillère municipale pour raison de santé. Cette décision a été notifiée à l'intéressée le 20 mars 2025.
Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par M. le Sous-Préfet par courrier du 14 mars 2025 notifiée le 20 mars 2025.
Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint au Maire est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire.
Considérant qu'en cas d'élection du nouvel adjoint, le vote a lieu au scrutin secret.

Après débat, le Conseil municipal
PREND ACTE de la démission de Mme Isabelle BAEHR de ses fonctions de 1ère adjointe et de conseillère municipale ;
DECIDE de ne pas remplacer Mme Isabelle BAEHR ;
FIXE le nombre d'adjoints à 3 conformément à l'article L 2122-1 du CGCT ;
CHARGE le Maire de mettre le tableau du Conseil Municipal à jour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. *CREATION DE POSTE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuel dont les attributions consisteront à seconder les agents titulaires dans l'entretien général des bâtiments et des espaces publics ;
FIXE la durée hebdomadaire de service à 35/35e ;
FIXE la rémunération sur la base de l'indice brut 387, indice majoré 373 du grade d'adjoint technique
DIT que le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
ADOPTE A L'UNANIMITE

24. *LOTISSEMENT LIEUDIT GATTERFELD : CESSION DU*

FONCIER

Le Conseil municipal, après avoir délibéré
APPROUVE la procédure de cession de la parcelle cadastrée section 6 N°250/26 d'une contenance de 100,47 ares et de la parcelle cadastrée section 6 N°252/26 d'une contenance de 96,23 ares, sises à BINDERNHEIM, au profit de la société SOVIA moyennant le prix global d'UN MILLION QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE TROIS CENT TRENTE-DEUX EUROS (1 093 332,00 EUR)
DIT que les modalités de paiement du prix de vente devront s'effectuer de la manière suivante :

- En ce qui concerne la parcelle cadastrée section 6 N°250/26 correspondant à la première tranche du lotissement lieudit « GATTERFELD » dont le prix de CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (552 585,00 EUR) sera payé comptant lors de la signature de l'acte de vente.
- En ce qui concerne la parcelle cadastrée section 6 N°252/26 correspondant à la deuxième tranche du lotissement lieudit « GATTERFELD » le paiement du prix de CINQ CENT QUARANTE MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT EUROS (540 747,00 EUR) s'effectuera à terme de la manière suivante :
  - A hauteur de TROIS CENT QUARANTE-SIX MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT EUROS (346 727,00 EUR) payable à terme au plus tard le 11 juin 2026.
  - Pour le surplus soit la somme de CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE VINGT EUROS (194 020,00 EUR) le prix sera payable par compensation conformément aux articles 1347 et suivants du code civil, par la prise en charge par la société SOVIA de la viabilisation (réalisation de branchements complets AEP, EU Gaz, Electricité, fibre) des trois parcelles sises sur la commune de BINDERHNEIM, cadastrées section 6 N°253/26, N° 254/26 et N°255/26, d'une contenance respective de 6,91 ares, 5,07 ares et 5,07 ares, conformément au procès-verbal d'arpentage établi par le cabinet de Géomètres UN POINT SIX, situé à SELESTAT, appartenant au domaine privé de la commune de BINDERNHEIM et qui formeront les futurs lots 8, 9 et 10 du lotissement « GATTERFELD » 2ème tranche.

PRECISE que l'acte de vente devra prévoir une garantie de paiement (par caution bancaire et/ou hypothèque légale du vendeur) pour la partie du prix payable à terme ;
PRECISE que l'acte de vente devra prévoir un privilège au vendeur en ce qui concerne la 2ème tranche ;
AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces immeubles par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25. RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES : APPROBATION DE l'AVANT-PROJET

Le Maire présente la dernière version de l'Avant-Projet comprenant la rénovation thermique et acoustique ainsi qu'une extension qui permettrait d'avoir l'entrée principale de la salle côté Nord.
Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 2 152 643,50 € HT répartit comme suit :

- Travaux : 1 980 393,50 €
- Honoraires maître d'œuvre : 152 250,00 €
- Divers : 20 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

- Etat – DETR (30 % du montant HT) : 594 000 €
- Etat – Fonds Verts (20 %) : 200 000 €
- Région – FEDER / PAC / Amélioration du cadre de Vie : 445 000 €
- CEA – Fonds Communal : 100 000 €
- CCRM – Fonds de concours : 45 000 €
- District d'Alsace de Football – FAFA : 10 000 €

Le reste à charge sera supportée par la Commune de Bindernheim en autofinancement et prêt bancaire. Les montant des subventions sont prévisionnels. Ils sont établis sur la base des critères d'éligibilité actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;

APPROUVE l'avant-projet de rénovation et d'extension de la salle multi-activités
APPROUVE le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 1 980 393,50 € HT soit un coût global de 2 152 6432,50 € HT ;
AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de l'opération ;
VOTE les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26. SYSTEME DE SECURITE MAIRIE

Considérant que la mairie est un Etablissement Recevant du Public et nécessite une remise à niveau du système de détection incendie.
Considérant l'intérêt de la Commune de Bindernheim de mettre à jour son système de sécurité intrusion de la mairie.
Le Maire présente une offre de l'entreprise SGOF afin de compléter et mettre à jour les systèmes de détection intrusion et incendie de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE l'offre d'achat de la société SGOF d'Illkirch-Graffenstanden pour un montant HT de 4 747,69 € ;
APPROUVE les options proposées hormis celle relative à la vidéoprotection ;
AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents ;
CHARGE le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27. VOTE DU BUDGET 2025

Le Maire soumet le budget primitif principal pour l'exercice 2025, projet préalablement soumis à la commission des finances élargie pour examen et discussion. Il donne lecture des chiffres prévisionnels des recettes et des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil Municipal, entendu les explications et justifications données, et après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 tel que présenté et arrêté aux sommes suivantes :

- section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à
  865 410,00 €
- section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à
  2 995 953,00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

28. AUTORISATION POUR REALISER DES VIREMENTS DE CREDITS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à

des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.
Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.
Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.
L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.
Vu la délibération n°62/2022 du 11/07/2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal après délibérations
AUTORISE le Maire, pour l'exercice 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
AUTORISE le Maire à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Sélestat pour mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29. *AFFAIRE FONCIERE : ACQUISITION DE PARCELLES RUE DES ROSEAUX*

Le Maire informe qu'une régularisation foncière est nécessaire chez M. RINGEISEN Sébastien et les consorts KIENER. En effet, il s'avère qu'il y a deux petites parcelles (0,08 ares et 0,02 ares) qui appartiennent cadastralement à ces derniers mais qui physiquement sont rattachées à la voie publique.
Le Maire explique que cette parcelle n'a aucun intérêt pour les propriétaires actuels, aussi il propose d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
AUTORISE l'acquisition de la parcelle désignée ci-après à M. RINGEISEN Sébastien :
Section 4 Parcelle n°162/38
Bachfeld 0,08 ares
AUTORISE l'acquisition de la parcelle désignée ci-après aux consorts KIENER née IMBS Constance, KIENER Josiane et KIENER Roland :
Section 4 Parcelle n°200/39
Bachfeld 0,02 ares
CHARGE le Maire de transmettre cette affaire au cabinet notariale de Me WEHRLE Laurent à Benfeld afin de rédiger l'acte de vente ;
AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférent ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

30. *DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES*

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues
DECIDE de procéder à la dénomination des voies de la commune
ADOPTE les dénominations suivantes pour les voies du lotissement lieudit Gatterfeld conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération :

- Une voie libellée **rue des Marronniers** est créée entre la rue des Erables et la rue des Cèdres
- Une voie libellée **rue des Cèdres** entre la rue des Marronniers et la rue des Chênes

CONSERVE la rue des Erables située entre la rue des Chênes et des Marronniers ;
CHARGE le Maire de procéder à la numérotation des immeubles du secteur ;
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31. *LOCATION LICENCE IV*

Le Maire rappelle que l'édition 2024 était un essai, qui s'est avéré plutôt concluant, et que le loyer mensuel de la licence était fixé à 100 €. Dans le cadre de cette nouvelle édition, il soumet au vote le nouveau loyer mensuel (sur proposition concordante de Mme SCHALK Louise) :
150 € 02 POUR
200 € 11 POUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
APPROUVE la location de la licence IV à Mme SCHALK Louise dans le cadre de son projet de bar éphémère intitulé « Guinguette chez Jules » pour toute la durée d'ouverture soit du 1er mai au 30 septembre 2025 ;
FIXE le loyer à 200 € par mois ;
APPROUVE la convention reprenant toutes les modalités de location ;
AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

ADOPTE

32. *DEMANDE D'AGREMENT ASSOCIE-CHASSEUR LOT N°1*

Le Conseil Municipal,
APPROUVE l'agrément de M. FELLNER Hervé en tant qu'associés-chasseurs au sein de l'Association de chasse du Colvert ;
CHARGE le Maire de notifier, pour attribution, la présente à M. BERTSCH Jean-Marie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIVERS

Job été

la Commune ne proposera pas de job d'été cette année aux jeunes.
Le contrat de M. ALHILAL Isa a été prolongé jusqu'à la fin août.

Chasse et cotisation Association Foncière

En cas de changement de propriétaire sur une ou plusieurs parcelles ; merci d'en informer sans délais le secrétariat de mairie.
Par ailleurs, pensez à fournir un RIB pour la part de la chasse.

Jumelage Rouffignac - Bindernheim

La 14eme rencontre des communes jumelées de Bindernheim et Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac s'est déroulée le week-end du 1er au 4 mai en Dordogne.

Formée d'une vingtaine de musiciens et accompagnateurs de la Musique Union, des 3 adjoints (le maire Christian Memheld ayant eu un empêchement de dernière minute) et de plusieurs habitants, la délégation a embarqué très tôt dans le bus à destination de la localité du Périgord où, en septembre 1939, les habitants avaient été évacués. Arrivés sur place en fin d'après-midi, complétés par deux marcheurs partis de Conques la semaine précédente et quelques autres participants venus par leurs propres moyens, les Bindernheimois ont été accueillis très chaleureusement par le maire Raymond Marty, ses adjoints et de nombreux habitants autour d'un pot d'accueil aux spécialités locales.

Les deux journées passées sur place auront tant permis de visiter les sites patrimoniaux locaux comme la grotte de Rouffignac, le château de l'Herm, dont la restauration est proche de sa fin et la grotte de Tourtoirac, découverte en 1995.

Les spécialités gastronomiques et viniques du Sud-Ouest auront également agrémenté le séjour dont l'ambiance a été très festive grâce aux musiciens des deux communes.

Lors de la soirée gala organisée dans le cadre de la rencontre entre Bindernheim et Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, un échange de cadeaux a eu lieu entre les deux communes, symbolisant leur jumelage et leur amitié historique.

Plus solennels, un office religieux et une cérémonie officielle ont été permis de se souvenir de ces moments particulièrement intenses qu'ont été l'évacuation des habitants de Bindernheim et l'accueil durant près de 11 mois sur place par leurs homologues de Dordogne, et le massacre de Rouffignac par la Division Brehmer entre le 31 mars et le 2 avril 1944.

Le jumelage des communes de Bindernheim et de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac a été signé en 1989 à Bindernheim entre les maires Robert Spatz et Jean-Gérard Faure lors d'un premier échange avant le retour l'an suivant. Le dernier déplacement avait eu lieu à Bindernheim en mai 2018.

Ecole

Joseph Fritsch à la rencontre des élèves

Invité par la commune, le champion paralympique alsacien et multiple champion du monde de handbike, Joseph Fritsch a rencontré les élèves de maternelle et de primaire.
Bindernheim a vécu de façon très intense l'épopée des Jeux de Paris 2024. En juin 2023, le village avait été l'une des 4 étapes bas-rhinoises de la tournée des drapeaux, avant d'accueillir, en mai 2024 l'arbitre internationale Stéphanie Frappart qui a donné son nom au stade local. Durant la période des jeux, la cour de l'école s'était muée en l'un des 190 "Club 2024" de France et la mascotte officielle Phryge avait fait un passage lors de la clôture. Aussi avec la venue de Joseph Fritsch, l'athlète, médaillé d'or aux Jeux Paralympiques, l'épopée olympique et paralympique du village se referme en beauté !

Lundi 3 mars au matin, les élèves de petite et moyenne section ont accueilli le champion du jour en chanson dès la cour franchie. Dans la salle d'activité, la même classe s'est regroupée autour de Joseph Fritsch qui a d'une façon très pédagogique présenté son sport et son handicap et retracé son parcours de jeune sportif dès l'âge de 7 ans et son abnégation à poursuivre inlassablement ses efforts jusqu'à l'obtention de ses premiers titres : champion de France, puis Champion d'Europe, Champion du Monde, puis Champion Paralympique... Pour l'occasion, il a présenté le maillot de champion du monde et sa médaille d'or, avant de dévoiler la médaille d'or récoltée à Paris avec un insert d'un bout de métal provenant de la Tour Eiffel.
Durant la matinée, les 4 classes de l'école de Bindernheim se sont succédé pour partager avec l'athlète, qui s'est livré, avec plaisir, au jeu des questions - réponses sur son parcours inspirant. Chaque classe s'est vu remettre une mascotte paralympique et chaque élève une photo dédicacée.

PETR

Prime vélo 2025

Bénéficiez d'une prime à l'achat d'un vélo en Alsace centrale !
En 2025, le PETR Sélestat Alsace Centrale lance un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo sur le territoire : 75€ pour un vélo classique ou un vélo à assistance électrique, 200€ pour un vélo cargo.

3 étapes pour solliciter la prime à l'achat d'un vélo

- Je vérifie que je remplis les critères pour être éligible à la prime vélo
- J'achète un vélo éligible, neuf ou d'occasion, sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale
- Je transmets au PETR le formulaire rempli avec l'ensemble des justificatifs

Pour consulter le règlement, la liste des vélos éligibles et le formulaire, rendez-vous sur le site du PETR Sélestat Alsace Centrale : www.selestat-alsace-centrale.fr

80 -ème Anniversaire de la libération de Bindernheim

Liberté, paix et fraternité

C'est en présence de près de quatre cents habitants, du député Charles Sitzenstuhl, des sénatrices Elsa Schalck et Laurence Muller-Bronn, des enfants des écoles et des conseillers municipaux, que, Bindernheim a commémoré sa Libération samedi matin 1er février, 80 ans après jour pour jour.

Le maire de Bindernheim, Christian Memheld a démarré la cérémonie du 80e anniversaire de la libération du village. Il a retraçant les différentes étapes depuis l'évacuation des habitants depuis Ribeauvillé vers une destination inconnue, qui sera au final Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac en Dordogne, puis l'occupation allemande, le retour de Rouffignac le 8 septembre 1940,puis les 8 semaines de guerre intenses entre Décembre et Janvier 1944 avec les différents bombardements et enfin la libération intervenue le matin du 1er février 1945 à 9h30 où le régiment des goumiers marocains venant de Hilsenheim entre dans le village. Le maire a également présenté la stèle qui a été réalisée par le président du Conseil de Fabrique, Matthieu Adolf, en mémoire aux soldats du 1er régiment des chasseurs parachutistes. Elle sera érigée au printemps prochain au Stockmatt wald, lieu d'une bataille sans relâche. "80 ans après, nous sommes réunis ce matin, pour témoigner de notre reconnaissance envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour défendre la liberté et faire régner la paix."
Christian Memheld livra ensuite deux témoignages bouleversants et poignants de deux anciens du village.
La sénatrice Elsa Schalk a rappelé le statut particulier des malgré-nous et des malgré-elles, quant au député Charles Sitzenstuhl, il a rappelé ô combien la devise de "Fraternité" de la Nation française est de moins présente, elle est pourtant un rempart aux conflits.

Après avoir déposé des roses et de petits drapeaux français en hommage aux victimes de ce second conflit mondial, les enfants des écoles ont chanté a cappella la Marseillaise avant qu'elle ne soit reprise par les participants accompagnés de la Musique Union.

Cette matinée, qui avait démarré par une messe, s'est poursuivie par le dépôt d'une gerbe et la plantation de l'arbre de la liberté, un Chêne Pédonculé Fastigié, à l'arrière du monument aux morts. Un défilé ouvert par une ancienne Jeep, la Musique Union qui a animé la cérémonie, les sapeurs-pompiers et le second véhicule a emmené les participants à la salle polyvalente où a été servi le vin d'honneur.

Poteau d'incendie rue du Postweg

Le poteau d'incendie a plusieurs fois été heurté et les agents de la SDEA ont du intervenir rapidement pour le remplacer à chaque fois.
L'entreprise Cintrage Wollenburger s'est proposée d'installer une protection afin d'éviter le déplacement du poteau.
Un grand merci à cette entreprise pour l'installation mise en place gracieusement, ceci ayant simplifié toutes les démarches.

Soirée fleurissement

C'est le mercredi 23 avril que Monsieur le Maire, ses adjoints, les membres du conseil municipal, ont accueilli les habitants ainsi que les membres du jury à la salle polyvalente pour sa traditionnelle soirée dédiée au fleurissement.
Il a également souhaité la bienvenue à M. Jean Thomas Kieffer de la Maison de la Nature de Muttersholtz et Mme Sabrina Schott qui interviendront en début de soirée.
Monsieur Jean Thomas KIEFFER nous a fait découvrir les bienfaits des plantes, leurs vertus, comment les utiliser sous forme de Quizz qui a été très apprécié.
Ensuite ce fut au tour de Madame Sabrina SCHOTT de nous parler de son livre « Cueillette et Recettes au fil des saisons » et de nous présenter un aperçu des créations de l'entreprise « Histoires Botaniques »
Ensuite, c'était l'occasion de revoir et de récompenser les réalisations florales de l'an passé grâce au diaporama réalisé par M Justin Fahrner. Outre le fleurissement des particuliers, le fleurissement communal, il nous a également présenté de très belles photos de la grotte de Diebolsheim, des villages et des maisons primées au niveau régional.

Notons que cette année M. Jean Luc Schneider, membre du jury, s'est vu attribuer un deuxième prix et M. Stéphane Saintpaul un troisième prix régional.
Avant de procéder au palmarès, Madame Denise ADOLF a remercié les personnes présentes, les a félicitées tous pour leur engagement pour l'embellissement du village et les a encouragées à poursuivre leurs efforts. Elle a également salué le travail des agents communaux.
La sympathique soirée s'est terminée avec la tombola chichement dotée de diverses sortes de fleurs et de replants. Trois gros lots : un oranger du Mexique offert par Saintpaul Espaces Verts, une jolie coupe de plusieurs variétés de fleurs offert par l'Earl du Gatterfeld, un lot de céramiques offert par l'entreprise « Histoires Botaniques » ont ravi les heureux gagnants.
C'est autour du verre de l'amitié offert par la commune que les personnes présentes ont encore pu échanger et bénéficier de précieux conseils.

Recensement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bientôt 16 ans ?

Pensez au recensement, c'est obligatoire !

Grâce au recensement vous pourrez vous inscrire aux concours et examens, passer votre permis de conduire, effectuer votre Journée De Citoyenneté (JDC) et vous serez inscrit d'office sur la liste électorale de Bindernheim.

Pour ce faire, rendez-vous en mairie à réception de la convocation ou alors allez sur www.service-public.fr – recensement citoyen pour une démarche en ligne (service accessible avec un compte service-public.fr ou France Connect).

NB : le recensement n'est possible que si vous avez 16 ans révolus.

Sécurisation de la mairie

Dans le but de renforcer la sécurité au sein de la mairie, tant pour la protection des biens que pour celle du personnel, plusieurs études ont été menées. Parmi les solutions envisagées figuraient notamment l'installation d'un système de vidéosurveillance, une porte d'entrée renforcée et un dispositif de détection et de surveillance incendie.
Après réflexion, le choix s'est porté sur l'aménagement d'un hall d'accueil à l'entrée de la mairie. Jean-Christophe Roecker, employé municipal et expérimenté en menuiserie intérieure, s'est proposé pour réaliser une paroi vitrée. Celle-ci permettra au public de se présenter directement au guichet dès l'entrée, tout en assurant une séparation physique avec les espaces de travail.
La création de ce hall d'accueil (SAS) vise à accroître la sécurité de notre personnel en empêchant l'accès direct aux bureaux, particulièrement en cas de comportements agressifs. Bien que les agressions verbales à l'encontre de notre secrétariat restent heureusement rares, elles n'en demeurent pas moins une réalité préoccupante.

Challenge Ville en selle

VILLE EN SELLE
Pédaler pour le climat

D'ici quelques jours, du lundi 28 juin au dimanche 18 juillet 2025, le Challenge "Ville en Selle" sera à nouveau organisé par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Sélestat Alsace Centrale, l'occasion pour notre commune sportive d'espérer progresser dans le classement (11e position en 2024 et 2023, et 13e en 2022) par une mobilisation plus importante des utilisateurs de vélo, qu'ils soient occasionnels ou réguliers. Tous les kilomètres comptent !

Parlez-en autour de vous, préparez vos vélos, inscrivez-vous sur le site à l'aide du lien :
https://login.stadtradeln.de/user/dashboard?L=7&sr_ta_terms_accepted=1
et rejoignez l'équipe "Bindernheim".

Nota :

si vous n'avez plus vos identifiants et mot de passe de l'an passé, n'hésitez pas à cliquer sur "Compte d'accès oublié ?"

Si vous rencontrez des difficultés dans les étapes d'inscription, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à mairie@bindernheim.fr.

Fête Nationale

Lundi 14 juillet à 10h aura lieu la cérémonie officielle de la fête nationale devant le monument aux morts avec le concours de la musique Union et le corps des sapeurs pompiers.

La distribution de « Wecka » , accompagné du verre de l'amitié se fera dans la cour de l'école.

Toute la population y est cordialement invitée

SDEA

Récupération et gestion des eaux de pluie sur mon terrain

L'eau de pluie, une ressource pour mon jardin !

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM), lance au printemps 2025 et pour une durée de 3 ans, une **opération de déraccordement et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie** à destination des habitants de la CCRM.

Une démarche qui s'illustre par la proposition d'une aide entre **60 % et 80 %** pour l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie et de leurs équipements, parmi différents modèles, selon vos besoins. **Cette subvention vous est proposée à la condition du déraccordement du réseau d'assainissement d'une partie des eaux pluviales issues de votre toiture.** Le trop-plein de la cuve est infiltré sur votre terrain, permettant à l'eau de pluie de réintégrer le cycle naturel de l'eau et ainsi de recharger la nappe.

Les objectifs ?

- Réaliser des économies d'eau en utilisant les eaux de pluie pour arroser son jardin par exemple ;
- Lutter contre les effets du changement climatique en rechargeant la nappe et en réhydratant les sols ;
- Limiter les risques de débordements du réseau d'assainissement et de pollution du milieu naturel par temps de pluie.

Un acte citoyen qui s'inscrit dans le cadre de la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales (GDIEP) et participe ainsi à la préservation de la ressource en eau en rétablissant le cycle naturel de l'eau.

Afin de bénéficier de cette opération, prenez rendez-vous avec l'agent du SDEA référent de la campagne en appelant le **03 88 19 31 52 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h**.

Des exemples de techniques d'infiltration des eaux pluviales sont disponibles dans le « **Guide pratique pour la gestion des eaux pluviales en domaine privé ; Conseils et recommandations pour les particuliers** » via le QR-code et sur le site internet du SDEA.

SDEA Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

Ried de Marckolsheim Communauté de Communes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Recette de boissons rafraichissantes sans alcool

L'été arrive avec les beaux jours et les incontournables apéritifs. Pour se rafraîchir, je vous propose quelques recettes faciles à faire avec les enfants.

La recette de la boisson fermentée à la framboise

- 100 gr de framboises bio
- 100 gr de sucre blond bio
- 1 litre d'eau filtrée ou eau de source

Première fermentation

Temps de réalisation : 5 minutes

Laver les framboises à l'eau tiède.

Choisir un bocal en verre hermétique de 1,5 litre (type bocaux Le Parfait avec fermeture à armature en métal et joint en caoutchouc).

Déposer les framboises et le sucre puis verser l'eau à température ambiante. Mélanger. Refermer.

Laisser fermenter entre 2 jours et 4 jours. La durée dépend de la température, : plus il fait chaud, plus la boisson fermente vite. On peut d'ailleurs mettre le bocal au soleil pour accélérer le processus. Ainsi en été, au soleil, 2 jours suffisent alors qu'il faudrait au moins 3 ou 4 jours en hiver par exemple.

Deuxième fermentation

Temps de réalisation : 5 minutes

Lorsque la 1ère fermentation est terminée, filtrer et verser la boisson dans une bouteille en verre type limonade (avec les bouchons solides à armatures en métal). Ce type de bouteille est idéal car le bouchon retient bien la pression.

Enfin laisser à température ambiante pendant au moins 2 jours et jusqu'à 7 jours. La durée dépend de la température, plus il fait chaud, plus la boisson fermentera vite.

Important : il faut ouvrir et refermer la bouteille de temps en temps pour dégazer un peu. A faire tous les jours (en été) ou tous les 2 jours (quand il ne fait pas très chaud). Cela permet d'éviter que la bouteille explose. Vous pouvez en profiter pour goûter la boisson afin de voir si elle est à votre goût. Si vous la trouvez trop sucrée, laissez-la fermenter encore quelques temps.

Lorsque la 2nde fermentation est terminée, placez la bouteille au réfrigérateur. Et consommez dans les 3 jours suivants.

Vous pouvez faire cette boisson avec d'autres fruits ou même avec des fleurs comme celles du Robinier Faux Acacia, les fleurs de Sureau également.

Faites aller votre imagination.

Rachel BISCHOFF

CSUB

Au mois de janvier, l'ensemble de nos coachs et du comité ont pu bénéficier d'une formation aux gestes de premier secours.
L'occasion d'apprendre ou de revoir les principaux gestes qui sauvent !

Début mars le club a organisé un tournoi U9. Nous avons ainsi pu accueillir les clubs de Kogenheim, de Villé et d'Ohnenheim.

Le 3 mai, nous organisons une soirée sponsors dans le cadre des matchs de championnats de nos SM2 (18h30) et de nos SF1(20h30), petite restauration disponible.

Le 8 mai, vous pourrez nous retrouver à La Guinguette Chez Jules où nous effectuerons des tartes flambées.

Le weekend du 17/18 mai nos séniors masculins 1, premiers de leur poule, disputeront les demi-finales départementales. En cas de qualification, la finale aura lieu le weekend du 24/25 mai.

Notre traditionnel marché aux puces se déroulera le dimanche 31 août. Les formulaires d'inscriptions seront prochainement distribués dans vos boîtes aux lettres.

La veille, un match de gala sera organisé et de la petite restauration, sera proposée.

En espérant vous voir nombreux lors de ces évènements,
Marine SCHULTZ,
Présidente CSUB

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Tous les membres de l'amicale remercient chaleureusement les habitants pour leur accueil et générosité lors de notre passage pour les calendriers 2025.

Cette année, nous avons décidé de reverser une partie de la somme récoltée à l'association ARAME se battant depuis près de 40 ans pour améliorer le quotidien des enfants atteints de cancer.

Donneurs de Sang

Le 02 avril 2025 a eu lieu la collecte de sang au chalet des pêcheurs de Bindernheim.
49 donneurs (dont un premier don) ont une nouvelle fois fait acte de générosité en tendant leur bras et en donnant leur sang afin de sauver des vies.
En effet la vie ne tient parfois qu'à un fil. Une maladie, un accident, un accouchement difficile, une intervention chirurgicale, et on réalise alors l'importance du don de sang qui devient vital.
Une nouvelle fois nous faisons appel aux jeunes et moins jeunes (de 18 à 71 ans) pour accomplir ce précieux geste tant utile.
Vous pouvez vous rendre à l'une des prochaines collectes

. Le 04 juin 2025 à la salle des fêtes de Witternheim
. Le 06 août 2025 au chalet des pêcheurs de Bindernheim
. Le 1er octobre 2025 à la salle des fêtes de Witternheim
entre 17 heures et 20 heures.

Vous y serez les bienvenus.
"Donner son sang, c'est donner la vie".

L'équipe de bénévoles de la section de Bindernheim.

Musique Union

MARCHE GOURMANDE

C'est le dimanche 8 juin 2025 que la musique Union organisera sa 18eme marche gourmande.
La marche affichant complet, n'hésitez pas à nous rejoindre en soirée à la salle polyvalente où vous pourrez vous déhancher au son du DJ et déguster nos tartes flambées.

Calendrier des fêtes 2025 :

Mai			Juin		
01.05	Jumelage Rouffignac	Commune	04.06	Don du sang	Witternheim
29.05	Concours pêche	AAPPMA	08.06	Marche Gourmande	Musique Union
			14.06	Concours pêche intersociété	AAPPMA
			27.06	Kermesse de l'école	APEPA

Juillet			Août		
13.07	Grempel Tournoi	FCB	06.08	Don du sang	Bindernheim
14.07	Fête Nationale		30.08	Before School	CSUB
			31.08	Marché aux puces	CSUB

Sudoku

					8	9		
2	3		1		6	4		
							3	
5	1		2			6	7	
		2		4	7			
				2	5		4	
8			3	7				6
9		5	8					1

	4		3					
					8		1	
		6		5	2	8	4	7
		1	2					
2	7	4	1		5		3	
6	5				7			
1	2		5			9		
	8	7						
	6			9	3			

Coloriage

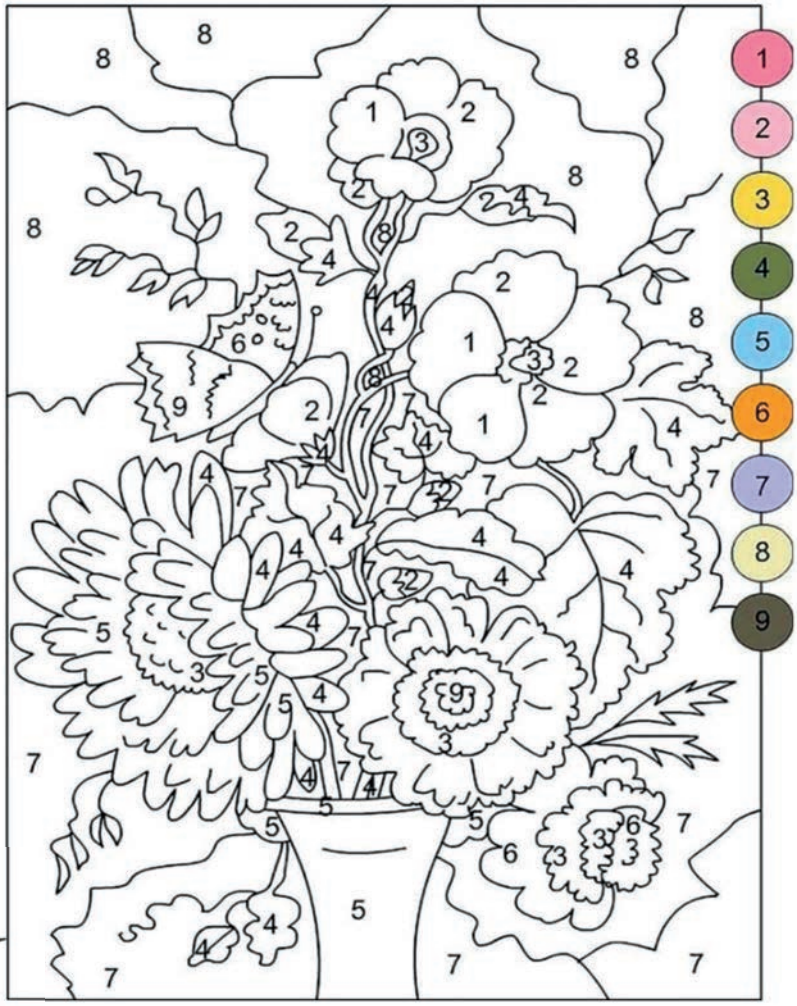

Mots Mêlés

N B D
M A I I Z B
Q Y Y M N W O O Ç
F L U M S C U K V
C Y Z Q E G R M A J
B B L A C F G W H A
E O Ç E T R E T I Ç S C H E N I L L E S L H
Ç Y M E T O Ç R U F C P R I N T E M P S O Z
N Z S Z N H O N L Z T C W W T R P R Ç N
Y A F D N C O C C I N E L L E
V D U O X B W H Y
S L W E G I L U Ç Ç B L W
G E Y I L A S I K P H E R B E
C N M C C V L J E B W Y U A S A J J I
J G K L L F F E K A E Q S T G A B O L F F
C Y O F O E P W Ç U L V D T J I E N N L Ç
Ç F C X A S O V R Y M L Ç C I F S I Q O E Z H
D O O F U I N K O J U R A Z O L U Ç U X B
T M U L E O W T P L L S P F N L I G R K I
C C L K S N Z D V E O E I E L O M J Q
H H E N I D X A H L T Z L O H G P
O U U N Z N U E U E H C Y
R Q G Y Y I S C Q
Ç D L
M C H

T Ç X
M W U B A P
U V V D L T R A Y
P M I N I A B P D
Z O M B G P W R I Z
H T K M D E T E L C

Liste de mots :

SOLEIL – ARBRE - FLEUR
COCCINELLE – LIBELLULE - NID
OISEAU – ABEILLE - BOURGEON
PRINTEMPS - PAPILLON - HERBE
COULEUR - SAISON - JONQUILLES
TULIPE - ECLOSION - HIRONDELLE
INSECTES - CHENILLE

Jenny WANTZ

RETOUR EN IMAGES

Dimanche 6 Avril : Chasse aux œufs de l'APEPA

Samedi 12 Avril : Elsàssputz

Mercredi 23 Avril : Soirée fleurissement

S'BINDRER CARNET
(70 ANS ET PLUS)

Anniversaires

Mois de Mai
02.05.1955..... M. LOUIS Daniel
03.05.1937..... Mme BUEB née RITTY Odette
04.05.1949..... Mme HOLTZ Marie Claude
08.05.1944..... Mme RINGEISEN Hélène née KUTT
08.05.1952..... M. GARGOWITSCH Jean-Marie
09.05.1947..... M. JEHL Jean
12.05.1955..... Mme KELLER née BALTHAZARD Denise
16.05.1955..... Mme NIEDERKORN née KEMPF Jocelyne
17.05.1936..... Mme IMBS Irène
19.05.1937..... Mme SCHMITT née BAUMERT Augustine
26.05.1936..... Mme HOFFER née SIMLER Hortense
27.05.1949..... M. KRETZ Gilbert
27.05.1955..... Mme GARCIA née BAUMERT Évelyne
29.05.1950..... Mme KLINGER née BERGER Nicole
30.05.1955..... Mme SCHNEIDER Suzanne

Mois de Juillet
02.07.1939 ..... Mme MEMHELD née KUTT Eugénie
05.07.1937..... Mme SCHMITT née LUDWIG Adrienne
07.07.1950..... Mme BORTOT née SCHALK Solange
08.07.1943..... M. IMBS Joseph
12.07.1935..... M. KUTT René
14.07.1935..... M. HOFFER Rémy
19.07.1954..... M. LUDWIG Antoine
25.07.1933..... Mme REMETTER Elise

Mois de Juin
04.06.1942..... Mme STUTTER née REMETTER Marie
14.06.1941..... M. HERR Emile
16.06.1946..... M. IMBS Marcel
20.06.1935..... M.MEMHELD Pierre
30.06.1952..... M. ANGST Jacques

Mois d'Août
01.08.1936..... M. BELLOTT Gaston
02.08.1946..... Mme KRETZ née KRETZ Marguerite
03.08.1948..... M. ROHMER Francis
06.08.1943..... Mme DANEL Marie-José
08.08.1934..... Mme MARTIN née SCHMITT Monique
11.08.1945..... Mme SCHALK née DUTTER Anny
17.08.1955..... M. LACROIX Didier
20.08.1948..... M. WOLLENBURGER Jean Julien
22.08.1955..... M. PLUMERE Jean-Pierre
23.08.1925..... Mme SOSSLER née SCHMITT Sophie
25.08.1952..... M. HIRSCH Jean
27.08.1951..... Mme SCHALK Lucienne
30.08.1944..... Mme SCHALK Brigitte née MAAS

Naissances
17.02.2025..... Éline KOENIG (25 rue de Witternheim)
20.02.2025..... Bastien PETER (6 rue des Abricots)
03.03.2025..... Victoria BERNHART (11 rue des Accacias)
15.03.2025..... Charlotte WROBLEWSKI (6 impasse de la Source)

Décès
11.01.2025..... M. WOLFF Jean-Michel à Sélestat
06.05.2025..... M. METZINGER Jean-Émile à Colmar

Mairie de Bindernheim

2, rue du Sel
67600 BINDERNHEIM
Tél. 03 88 85 40 21
Fax 03 88 85 47 44

Standard téléphonique :
Lundi : 8h à 12h et 15h à 19h
Jeudi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Urgence / Astreinte : Tél. 07 56 36 31 63

Horaires d'ouverture :
Lundi : 15h à 19h
Jeudi : 8h à 12h

Présence du Maire et des Adjoints :
Lundi : 17h à 19h ou sur rendez-vous

Page Facebook :
https://www.facebook.com/Bindernheim/

Site internet :
www.bindernheim.fr

Courriel :
mairie@bindernheim.fr

Appel d'urgences
SAMU : 15 Police secours : 17
Pompiers : 18 Appel Urgence Européen : 112

Gendarmerie nationale
100, rue Clémenceau
67390 MARCKOLSHEIM
Tél. 03 88 58 29 80

Rédaction : Daniel MARTIN, Christian GERBER, Denise ADOLF, Jenny WANTZ, Rachel BISCHOFF, Franck MATHIS
membres de la commission communication,
Christian MEMHELD, maire et Dorine BECK, secrétaire.